Formation Continue de Pompier d'Aérodrome

Objectif de Formation :

- Mise à jour des connaissances théoriques et maintien du niveau des compétences pratiques pour les pompiers d'aérodrome de niveau 1 à 10.

Contenu de la formation :

- 35 heures réparties sur 1 semaine.
- Évaluation formative avec mise en œuvre de phases de renforcement si nécessaire et élaboration de la fiche de suivi d'instruction.

Indicateurs qualité :

- Pourcentage de réussite 2020 : Non applicable—Attestation de formation
- Indice de satisfaction 2020 : 97,33 %

FORMATION CONTINUE DE POMPIER D'AÉRODROME

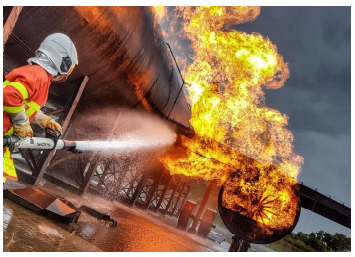

Objectifs de Formation :

- Assurer le maintien et la mise à jour des connaissances théoriques et pratiques.
- Connaître les évolutions réglementaires.
- Découvrir les principales évolutions technologiques.

Programme :

THÉORIQUE

- Connaissances aéronautiques générales.
- Organisation et moyens du S.S.L.I.A.
- Les tactiques de lutte contre l'incendie des aéronefs et les techniques d'intervention spécifiques.
- Les risques liés à l'environnement aéronautique.

PRATIQUE

- Évacuation par toboggan.
- Investigation/sauvetage en milieu enfumé (désenfumage, dégagement d'urgence).
- Intervention sur simulateur d'aéronef (type A320) et feux de nappes.
- Approche sectorisée sur avion de chasse (Mirage F1C).
- Intervention sur feux localisés et généralisés, de jour comme de nuit.

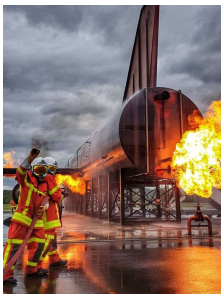

RÉFÉRENCES RÈGLEMENTAIRES

Règlement (UE) N°1139/2018 de la commission du 22 Août 2018
Arrêté du 18 janvier 2007 (et mises à jour) relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes
OACI Annexe 14 Volume 1 - Conception et exploitation technique des aérodromes
Doc 9137-AN/898 Partie 1 Sauvetage et lutte contre l'incendie Chapitre 14
ADR.OPS.B.010 (a)3—Service de sauvetage et de lutte contre l'incendie
Règlement (U.E.) 139/2014—Exigences et procédures relatives aux aérodromes

PRÉREQUIS

Certificat médical prévu par l'article 13 de l'arrêté du 18/01/2007.
Titulaire du permis de conduire poids lourd valide (VL pour niveau 2).
12 PERSONNES MAXIMUM PAR SESSION

Lieu : Aéroport AUCH-GERS—32000 AUCH
Délais d'accès : selon planning
Accessibilité personnes handicapées : public non concerné

PÉDAGOGIE

L'apprenant est considéré comme un véritable acteur et un partenaire essentiel dans la gestion de ses connaissances et dans le développement de ses compétences.
Alternance d'échanges, d'ateliers, d'études de cas, de mises en situation tenant compte de la progression individuelle et collective des apprenants.

LES PLUS EFORSA

- Le programme e-learning EFORSA permet de préparer en amont le futur apprenant et en aval de maintenir ses connaissances.
- Visite professionnelle personnalisée (site aéronautique) durant le séjour.
- Accueil, intégrité et compétence de l'ensemble des équipes d'EFORSA